

Compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2017

Présents : TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, DE BESSA MARTINS Rémy, GERMAIN Marjorie, GROS Franck, MORSELLI Daniel, QUERE Brigitte, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique

Procurations : CORRAO Aurélie donne pouvoir à TOUREL Jean-Luc, FAYOLLE Raymond donne pouvoir à POUGET-TIRION Dominique, OBRY Xavier donne pouvoir à MOZZATTI Albert

Absents : BOISSIN Éric, GUIGON Cécile

Secrétaire de séance : DE BESSA MARTINS Rémy

Délibérations :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retirer la délibération N°8 (Abandon de l'exploitation de la prise d'eau du barrage sur la rivière ALUNE) et de la remplacer par :

« **Demande de subvention pour la mise en conformité des sources** »

Ainsi que d'en ajouter une « **SIL (adhésion au groupement de commandes et approbation de la convention)** »

1. Création poste d'agent de maîtrise principal de 35h

Un agent de maîtrise de la commune a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade. Vu qu'il donne entière satisfaction le maire propose de procéder à la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal d'une durée hebdomadaire de trente-cinq heures pour le nommer sur ce grade.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer à compter du 1^{er} avril 2017 un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet.

2. Création poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 23h

Un adjoint technique de la commune a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade. Vu qu'il donne entière satisfaction le maire propose de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de vingt-trois (23) heures pour le nommer sur ce grade.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer à compter du 1^{er} avril 2017 un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23 heures.

3. Création poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe de 35h

Considérant l'augmentation de travail ainsi que des congés maladie, la personne qui assure les remplacements ayant donné toute satisfaction, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer à compter du 10 avril 2017, un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps complet.

4. Tableau des effectifs

Conformément à la loi, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 17 mars 2016 et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs en raison des suppressions et créations de postes, des avancements de grade et du reclassement, il est nécessaire d'adopter le tableau des emplois suivant au 1^{er} mars 2017 :

Filière administrative	Catégorie	Durée hebdomadaire	effectifs
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35/35	1
Adjoint admin principal 2 ^{ème} classe	C	35/35	1
Adjoint admin principal 2 ^{ème} classe	C	28/35	1
Adjoint admin principal 2 ^{ème} classe	C	30/35	1
Adjoint administratif (placier)	C	7.5/35	1
Filière technique	Catégorie	Durée hebdomadaire	effectifs
Agent de maîtrise principal	C	35/35	1
Agent de maîtrise	C	35/35	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35	1
Adjoint technique territorial	C	35/35	2
Adjoint technique territorial	C	23/35 24/35	1 1
Filière sociale	Catégorie	Durée hebdomadaire	effectifs
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	35/35	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	29/35	1

5. Approbation des comptes de gestion des budgets 2016 eau assainissement et mairie

Le maire présente les comptes de gestion du trésorier et informe qu'ils sont en accord avec les comptes administratifs 2016 du budget mairie et du budget eau assainissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestions 2016

6. Vote de comptes administratifs 2016 des budgets mairie et affectation des résultats

1. Vote du compte administratif du budget mairie et affectation des résultats

Section fonctionnement :

- Dépenses : 1 111 191.63€
- Recettes : 1 380 052.81€
- Report excédent 2015 : 239 708.37 €
- Excédent 2016 : 508 569.55 €

Section investissement :

- Dépenses : 335 176.62 €
- Recettes : 586 381.65 €
- Report déficit 2015 : 383 042.90 €
- Déficit d'investissement : 131 837.87 €

Les restes à réaliser sont de 288 053 € en dépenses et 0 € en recettes.

Après délibération à l'unanimité, il a été décidé de reporter la somme de 88 678.68 € en recettes de fonctionnement et d'affecter la somme de 419 890.87 € aux recettes d'investissement au budget 2016 pour combler le déficit d'investissement (déficit d'investissement+ restes à réaliser).

2. Vote du compte administratif du budget eau assainissement et affectation des résultats

Section fonctionnement :

- Dépenses : 409 724.07 €
- Recettes : 481 186.18€
- Report excédent 2015 : 339 968.14 €
- Excédent 2016 : 411 430.25 €

Section investissement :

- Dépenses : 111 629.26 €
- Recettes 174 424.02 €
- Report excédent 2015 : 95 154.24 €
- Excédent d'investissement : 157 949 €

Les restes à réaliser sont de 67 040 € en dépenses et 0 € en recettes

Après délibération à l'unanimité, il a été décidé de reporter la somme de 411 430.25 € en recettes de fonctionnement.

7. Acquisition par la commune de parcelles de terrain pour le périmètre de sécurité autour des sources de St Jean

Suite à la délibération du 17 Mars 2016 concernant l'achat de terrains des sources de St Jean pour l'élaboration du périmètre de sécurité, toutes les négociations avec les propriétaires ont abouti. Il en résulte l'acquisition amiable des parcelles suivantes au prix de 0,40 euros le m² :

Section C n° 999 de 1610 m²

Section D n° 757 de 477 m²

Section D n° 764 de 929 m²

Section D n° 850 / 855 / 858 / 860 de 2662 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées.

8. Demande de subvention pour la mise en conformité des sources

Suite à la décision prise de procéder à la mise en conformité des sources de Turel, Boyer haute, Boyer basse et Sauveplane situées sur la commune de St-Pierre St-Jean, il est nécessaire d'établir une demande de subventions pour les procédures de DUP et les travaux associés à la mise en conformité de ces quatre captages. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de demande de subvention, auprès du conseil départemental de l'Ardèche et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée.

9. Intégration de parcelles dans le domaine public pour la régularisation de la voirie du Serre de Varlet.

Le chemin d'exploitation de la zone artisanale du Serre de Varlet a été amélioré avec l'accord des propriétaires dont la commune fait partie. Pour cela des échanges de terrains ont été fait pour la mise en place de ce chemin. Les actes étant signés, ces parcelles doivent être intégrées dans le domaine public :

6a17 parcelle F276 9a28 parcelle F 260 0a58 parcelle F 270 0a92 parcelle F 271

8a96 parcelle F 266 0a16 parcelle F 257

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que ces parcelles soient intégrées dans le domaine public et envoie au cadastre cette délibération pour le classement de la voie communale.

10. SIL (adhésion au groupement de commandes et approbation de la convention)

La CDC du Pays Beaume-Drobie a été chargée, par ses communes-membres engagées dans la mise en place d'une signalisation d'information locale (SIL), d'accompagner et de coordonner la réalisation de cette SIL sur leurs territoires communaux respectifs.

Le conseil municipal, à 16 voix pour, 1 voix contre (MARCHAL Yannick), décide d'adhérer au groupement de commandes constitué pour l'acquisition de matériels de signalisation d'information locale, accepte les termes de la convention constitutive de groupement et que la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie soit désignée coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé et qu'elle soit à ce titre chargée de la passation et de l'exécution du marché.

Questions diverses

PADD : la nouvelle rédaction proposée par la CDC est approuvée toutefois il est demandé à celle-ci d'ajouter « équipement d'intérêt collectif » dans le paragraphe concernant la zone de Serre de Varlet comme elle l'a rédigé au paragraphe concernant la zone de la Raze.

Commémoration FNACA avec pose plaque aura lieu le 19 mars 2017 à 17h.

Une lettre de la municipalité sera envoyée à la poste afin que celle-ci soit moins souvent fermée, car c'est un service public nécessaire aux habitants surtout vu l'absence de distributeur d'argent sur la commune.

Des arrêtés vont être pris concernant l'interdiction aux quads de circuler sur les chemins communaux à Bouchard et à Flandrin, à la demande des riverains.

Une course d'orientation nocturne en janvier, a réuni 160 participants de 18H à 22H, qui ont sillonné la commune.

Une réflexion est engagée pour un **dépôt de déchets verts** au Serre de Varlet (pour la gestion de ce site : stockage, évacuation des déchets ...) et ceci afin de rendre service aux habitants de Lablachère depuis l'interdiction de brûler.

La commune réfléchit à la possibilité de se porter volontaire pour les **cartes d'identité** car celles-ci ne peuvent plus s'établir qu'à Largentière (une réunion d'information pour les élus aura lieu prochainement)

Conseil clos à 23h55